

La fibre – Une technologie d’un proche avenir



Le réseau cuivre existant sera démonté **fin 2025**.

À partir de l’année 2026, plus aucun opérateur ne pourra proposer à ses clients une offre de connexion XDSL (ADSL, SDSL, VDSL) ou un abonnement téléphonique utilisant le réseau cuivre. **En 2030**, les offres sur technologie cuivre n’existeront plus en France.

A ce jour, beaucoup de personnes rencontrent des problèmes d’installation de la fibre.

La méthode est la suivante :

- 1 – **Tester** l’éligibilité de votre adresse (<https://thd42exploitation.fr/>)
- 2 – **Prendre contact** avec **thd-42** pour demander le raccordement (<https://thd42exploitation.fr/comment-avoir-la-fibre-optique-chez-moi>)
- 3 – Les techniciens viennent et installent une prise fibre (PTO) à l’endroit que vous demandez (**vous devez contrôler la faisabilité au préalable**) **IMPÉRATIF !!!**
- 4 – **Une fois votre prise installée**, vous pouvez faire appel à l’opérateur que vous souhaitez pour faire installer la fibre

Le pré-raccordement est un dispositif public piloté par le SIEL-TE, **gratuit** jusqu’en 2025, pour tous les logements recensés jusqu’en 2018. Les constructions neuves sont soumises à un règlement forfaitaire.

La Prise de Terminale Optique ou PTO est la partie terminale du réseau FTTH. C’est le point de livraison du câblage client final.

Située à l’intérieur du logement, elle se matérialise par un boîtier doté d’une prise optique à laquelle le client va brancher l’ONT ou son modem.

Vidéo de démonstration : <https://youtu.be/-cur9JbTPfQ>



Exemple de PTO